

La France & Mutualiste & VOUS

JUIN 2022 - N° 76



MALGRÉ L'INFLATION, LA VOLATILITÉ ET LES CRISES

Tous ensemble, solides et
solidaires... **depuis 130 ans !**

VOTRE MUTUELLE



130 ans
d'investissements
à long terme

PATRIMOINE

Avez-vous mis à jour vos
clauses bénéficiaires ?

RENCONTRE

Le gouverneur
des Invalides



L'assurance d'un esprit de famille

Le mutualisme pour contrer l'individualisme

Solidarité, vivre ensemble, partage, anticipation... Ce sont des mots parfois trop vite oubliés, par insouciance et par individualisme. Pourtant ils forment le quotidien de celui qui s'engage d'une façon ou d'une autre au service d'autrui. C'est cette force individuelle et collective qui nous a permis de construire tous ensemble notre mutuelle, depuis 130 ans.

En période de crises, et elles se succèdent aujourd'hui, il me semble indispensable de se recentrer collectivement sur ces fondamentaux : être solidaire avec ceux qui n'ont pas ou qui souffrent, oublier l'individualisme et l'égoïsme en acceptant les autres (un jour on sera content qu'ils nous épaulent), partager les outils et les avantages pour ne pas surconsommer et enfin préparer l'avenir et anticiper les années difficiles.

L'été approche, sourions à la vie renouvelée... et appliquons ensemble ce que le Covid a au moins eu le mérite de nous rappeler : faisons attention et prenons soin de nous et des autres !

Dominique Burlett,
Président de La France Mutualiste



& Vous

À vos agendas ! Nous vous invitons à une journée santé bien-être en visioconférence le jeudi 16 juin. En partenariat avec La Mutuelle Familiale. Pour vous inscrire, rendez-vous sur les actus de notre site. www.la-france-mutualiste.fr

L'assurance d'un esprit de famille



Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. **Directeur de la publication** : Dominique Burlett, président - **Directeur de la rédaction** : Dominique Trébuchet, directeur général - **Comité éditorial** : Nabila Ait-Samadi, Guillemette Colleville, Nathalie Couveignes, Gilles Bouly de Lesdain, David Lombard, Véronique Martel, Stanislas Perrin, Maud de Valicourt - **Réalisation** : Agence Angela Bower - **Impression** : AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - **Dépôt légal à parution** : ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 - **Crédits photos** : Couverture : ©Avena Event - Laurence Masson
Prix au numéro : 0,30 €

En ajout, une page spéciale, recto seul, personnalisée par chacun des comités mutualistes.

Juin 2022 - n° 76

04

VOTRE MUTUELLE

130 ans d'investissement
à long terme

06

PATRIMOINE

Inflation, volatilité et crises :
on fait le point

10

VOS CONTRATS

Transfert vers le PERI :
c'est le bon moment



Votre mutuelle fête ses 130 ans.

Au long des pages de ce magazine,
retrouvez informations et anecdotes
sur l'histoire de votre mutuelle.

René Coty adhérent !

En 1916, René Coty (1882-1962)
participe à la bataille de Verdun.

En janvier 1954, il est élu président de
la IV^{ème} République française.
La même année, il ouvre une RMC à
La France Mutualiste, devenant son
adhérent le plus célèbre.

Suivez-nous



EN CHIFFRES

Épargne, retraite et fiscalité

12

AUTO HABITATION SANTÉ

Colocation :
comment se lancer ?

14

VOS DROITS

Une vision globale
de votre retraite

15

RENCONTRE

Le gouverneur
des Invalides

70 %

des Français ne connaissent pas encore l'investissement programmé, qui consiste en des versements périodiques. Si les hommes semblent très légèrement plus au courant (+10 %) que les femmes, une progression significative arrive avec l'âge (27 % pour les 18-24 ans, 33 % pour les 25-34 ans) dénotant sans doute une augmentation de l'intérêt envers les produits financiers avec l'entrée dans la vie active. Source : IFOP pour Trade Republic, sondage de décembre 2021

2,6 millions

de Français ont souscrit un PER (chiffre à fin décembre 2021) pour un encours s'élevant à 29,6 milliards d'euros. Un record généré à la fois par la hausse des souscriptions (139 000 de plus VS décembre 2020) et les transferts des anciens contrats d'assurance retraite (18 000 nouveaux assurés pour 404 millions d'euros). Source : France assureurs

1/4

de l'encours des unités de compte (UC) en assurance-vie était investi dans de l'épargne dite « durable » à fin 2021. L'investissement socialement responsable (ISR) progresse avec un bond de 33 % des UC ayant un label de finance durable.

Source : Le Monde



Auto, habitation et santé

91 %

C'est le chiffre que donne le baromètre de France Assos Santé concernant la connaissance que les Français disent avoir sur leur santé. Pour autant cette donnée ne tient pas compte de l'accès aux soins, 84 % parlant d'un accès effectif aux soins.

Source : Association Nationale de la Presse Mutualiste

1^{er} avril 2022

La réforme du courtage est désormais applicable, avec un objectif double : celui d'encadrer le démarchage téléphonique d'une part et de l'autre, de mieux réguler l'activité de courtage en banque et assurance. Il s'agit de mieux informer les consommateurs en les prévenant de l'enregistrement de l'appel, de demander clairement leur consentement, de leur proposer des conseils respectant leurs besoins et de respecter la liberté du client durant toutes les opérations. De plus, les courtiers doivent être désormais plus autorégulés, notamment par l'adhésion à des associations professionnelles agréées.

Source : Institut national de la consommation et Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution



SOLIDES ET SOLIDAIRES DEPUIS 130 ANS

Notre fonds en euros : 130 ans d'investissements à long terme

Parler d'un bien commun pour le fonds en euros n'est pas un vain mot : en 1891, Léon Guillot, fondateur de la Boule de Neige, ancêtre de La France Mutualiste, instaurait un fonds pour le financement des retraites... Depuis, l'épargne commune que représente notre fonds en euros sert l'ensemble des adhérents. Son fonctionnement porte en lui la solidarité entre épargnants. Il lisse la performance financière pour une meilleure protection de l'épargne.

L'immobilier dans votre fonds en euros

Performance et longueur de temps. La France Mutualiste a constitué un patrimoine immobilier majoritairement résidentiel à partir des années 1930. De décennie en décennie, ce patrimoine a fructifié et permet aujourd'hui de dégager des plus-values qui soutiennent le rendement du fonds en euros. Il représente 17,1 % de l'actif de La France Mutualiste (moyenne du marché estimée à 6,69 % en 2020 selon Good Value for Money).

Diversification. En diversifiant notre parc immobilier, nous réduisons les risques et nous en améliorons le rendement. Ainsi, en avril nous avons amorcé un investissement dans un fonds spécialisé dans les parcs d'activités géré par SPIRIT. En 2022, La France Mutualiste est également devenue propriétaire d'un nouvel immeuble de bureaux à Nanterre (92) et a lancé un investissement dans un fonds de résidences gérées (co-living, résidences étudiantes, résidences seniors).

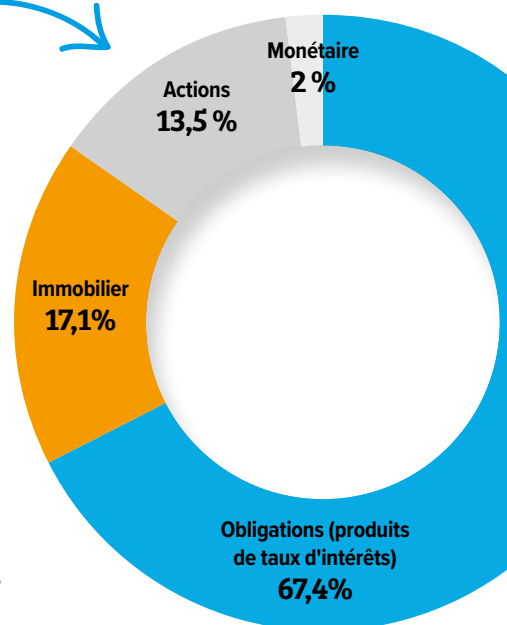
Répartition de l'actif de La France Mutualiste

10,3 Mds €
d'actifs

au 31/12/2021



Pour consulter les taux de rendement de nos contrats en 2021, télécharger ce QR code.



GESTION SOCIALEMENT RESPONSABLE DE NOTRE FONDS EN EUROS

Votre épargne a du sens !

Nos investissements pour le fonds en euros intègrent nos objectifs de gestion responsable et solidaire.

- 9 % d'impact carbone* en 2020 vs 2019

329 millions d'euros investis en obligations destinés à financer des projets écologiquement et socialement responsables en 2021 (contre 236 en 2020)

Notre méthodologie :

En préambule de tous nos investissements, nous commençons par présélectionner dans chaque secteur les sociétés les mieux classées en matière d'ESG. Nous excluons par la même occasion les moins bons élèves des secteurs à enjeux climatiques : transport, énergie, automobile, chimie...

Nos bonnes pratiques :

- **Exclusions** : extraction de charbon, électriciens dont le mix énergétique comprend plus de 20 % de pétrole et de charbon, tabac, armes**, industrie pornographique.
- **Limitations** : pas plus de 5 % d'actions de sociétés pétrolières dans notre portefeuille.

* Tonnes de CO2 émises par million d'euros investis.

** Mines anti personnelles et armes à sous-munitions, en applications des traités d'Ottawa et de la convention d'Oslo.

130 ans et toujours la même énergie



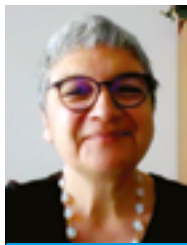
© La Boîte à Histoire

Quand un locataire devient adhérent et bénévole

“ Par curiosité, j’ai poussé la porte de l’agence...”

Je suis adhérent depuis 2007. Je rentrais de l'étranger et je suis devenu locataire d'un appartement de La France Mutualiste, près de l'École Militaire à Paris. L'équipe faisait un appel au bénévolat et par curiosité, j'ai poussé la porte de l'agence. Dynamiques, engagés, avec un esprit mutualiste... les bénévoles que j'ai rencontré m'ont donné l'envie de franchir le pas. Je suis toujours là avec une motivation qui reste intacte ! J'apprécie le principe même de la mutualisation, car comme le dit l'adage, « seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin » ! La mutuelle a 130 ans, et le dynamisme des équipes que je rencontre me fait penser que ses plus belles années sont à venir !

Dimitri Merchez,
adhérent et président du comité mutualiste de Paris



© La Boîte à Histoire

Quand une gestionnaire adhérents devient responsable régional et représentante du personnel

“ La France Mutualiste a énormément évolué tout en restant fidèle à ses valeurs

J'ai été recrutée il y a 32 ans au sein de la direction de la gestion des adhérents. À l'époque, notre seul produit était la Retraite Mutualiste du Combattant. Je suis ensuite devenue conseillère au siège, puis en 2005 j'ai postulé pour intégrer l'agence d'Aix-en-Provence et de fil en aiguille, je suis devenue responsable régional Sud le 1^{er} janvier 2019. La France Mutualiste a énormément évolué, surtout ces dernières années où nous avons modernisé nos outils et méthodes tout en restant fidèles à nos valeurs. Cela nous permet aujourd'hui de mettre l'intérêt et la protection de nos adhérents au cœur de toutes nos actions. En tant que représentante du personnel, j'observe à quel point la mutuelle mise sur la participation des collaborateurs à la transformation de l'entreprise, avec comme objectif de poursuivre l'amélioration de notre accompagnement des adhérents.

Christine Landais,
responsable régional Sud



Aux côtés du monde combattant depuis 1915

Alors que notre mutuelle est fondée en 1891, elle crée dès 1915 une caisse de prévoyance pour les familles des morts au combat. Puis, en 1925, La France Mutualiste renforce ses liens avec le monde combattant en décidant de distribuer la Retraite Mutualiste du Combattant créée en 1923. C'est l'esprit de corps, la solidarité et le bénévolat au sein du monde combattant qui ont permis le développement de la mutuelle. Aujourd'hui, tous les adhérents en profitent et notre mission est de faire fructifier cet héritage.

Notre histoire dans votre poche !



Un nombre limité de livrets sur l'histoire de La France Mutualiste sont disponibles dans votre agence. Passez en demander un exemplaire après le 10 juin.

Pour trouver l'agence la plus proche de chez vous, téléchargez ce QR code.



Inflation, volatilité et crises : on fait le point

Depuis le début de l'année, les marchés financiers sont agités notamment par la guerre en Ukraine et ailleurs qui provoquent des drames humains que nous regrettons tous... Dans ce contexte particulier, vous souhaitez peut-être y voir un peu plus clair sur la marche à suivre pour votre épargne. Quelques conseils : partir du principe que personne ne peut prédire l'évolution des marchés semble être un préalable à toute démarche, se concentrer sur les fondamentaux de l'épargne comme la diversification, le lissage des investissements, la connaissance de son horizon de placement...



L'INFLATION S'INSTALLE

Les moteurs de l'inflation sont les plans de relance massifs, les injections de liquidités des banques centrales, les pénuries de main d'œuvre et de matières premières, pas uniquement énergétiques.

D'autres facteurs viennent renforcer cette dynamique : le changement climatique et la transition énergétique qui, au niveau mondial, favorisent la hausse des prix avec des épisodes extrêmes, les taxes carbone et la hausse du prix de production des nouvelles technologies (batteries)...

FAITS MARQUANTS POUR L'ÉPARGNE

L'inflation vient grignoter les performances des placements de l'épargne, et notamment de l'épargne « liquide » (compte courant, Livret A...). Les obligations « indexées sur l'inflation » profitent de la situation.

CONSEILS POUR LES PARTICULIERS

- ✓ Les profils de gestion sont à privilégier d'une manière générale, car ils combinent différents investissements.
- ✓ Choisir un fonds en euros diversifié, qui repose certes sur des obligations dont celles indexées sur l'inflation, mais également sur de l'immobilier et de l'action, favorisant l'espérance de performance dans la durée.
- ✓ Voir avec son conseiller si des ajustements sont nécessaires dans ses contrats.



BOUCLE PRIX/SALAIRES

La hausse des prix induit une hausse des salaires et vice-versa. À ce stade, nous n'en sommes qu'à l'enclenchement de ce mécanisme, et nul ne peut présager l'ampleur du phénomène dans les mois à venir.

AUGMENTATION DES TAUX DIRECTEURS

Les banques centrales peuvent lutter contre l'inflation en augmentant leurs taux, ce qui pèse sur l'investissement des entreprises. Pour l'heure, les taux demeurent bas pour favoriser le désendettement des États et l'investissement notamment lié à la décarbonation de l'économie.

FAITS MARQUANTS POUR L'ÉPARGNE

Les taux d'intérêts remonteront plus lentement que les salaires et les taux directeurs.

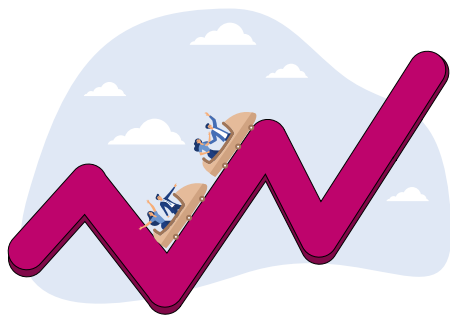
CONSEILS POUR LES PARTICULIERS

- ✓ Recourir à l'emprunt pour bénéficier des taux encore historiquement faibles.

Assurance vie VS inflation

Comparaison entre le rendement moyen des fonds euros *, et l'inflation (indice des prix à la consommation) de 2010 à 2020.





LES MARCHÉS SONT VOLATILS

C'est peu de le dire ! Toutes les conditions de la volatilité sont réunies : des taux d'intérêt encore bas, des marchés financiers ayant beaucoup progressés en 2021, l'inflation qui s'installe, des difficultés d'approvisionnement généralisées, des interrogations sur le maintien de la croissance... et bien sûr les conséquences mondiales du conflit russo-ukrainien, notamment sur l'énergie et l'agro-alimentaire.

FAITS MARQUANTS POUR L'ÉPARGNE

Des points d'entrée plus bas sur les marchés actions à la suite des baisses liées au contexte international.

Le contexte rend la lecture des marchés difficile, constat atténué par le fait que l'épargne est un placement à moyen et long terme.

CONSEILS POUR LES PARTICULIERS

- ✓ Investir via des versements programmés pour lisser ses investissements et bénéficier de la hausse tendancielle sur le moyen terme. Ces investissements réguliers permettent ainsi de « répartir votre mise » dans le temps.
- ✓ Plus que jamais, adapter sa prise de risque à son horizon de temps et ses objectifs... Par exemple, en cas de sortie des capitaux à court terme, réduire la prise de risque semble plus que conseillé en période de forte volatilité.

Les fonds en euros ont été plus performants que l'inflation de 2010 à 2020 **, car en plus d'une inflation faible et de rendements obligataires attractifs, la part de diversification a encore amélioré la performance de l'assurance vie. Aujourd'hui, cette diversification reste pertinente et la stratégie d'épargne mérite d'être envisagée sur plusieurs années.

* Source : ACPR, Revalorisation 2020 des contrats d'assurance-vie et de capitalisation – engagement à dominante épargne et retraite individuelle

** Brut de prélèvements sociaux pour 100 € net versé au 31/12/2009, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les 3 règles d'or de l'investisseur

En temps de crise plus que jamais...

- 1 **Bien se connaître**, c'est-à-dire tenir compte de sa propre situation et de ses connaissances financières pour réévaluer régulièrement :
 - l'horizon de placement de son projet d'épargne (besoin de son épargne à court, moyen ou long terme).
 - son profil en tant qu'épargnant (appétit plus ou moins marqué pour le risque).
- 2 **Diversifier ses placements** : ne pas concentrer toute son épargne sur 1 seul placement ou 2, mais la répartir entre plusieurs placements, y compris au sein d'un même contrat.
- 3 **Épargner régulièrement** pour lisser ses versements dans le temps et amortir les variations à court terme, sans céder à la panique en cas de chute brutale des marchés financiers.

Entre 1877 et 2020 : seulement 11 années d'inflation forte

Inflation Modérée			
27 ans	52 ans	60 ans	11 ans
Déflation	Reflation	Désinflation	Forte inflation
Baisse durable et auto-entretenu du niveau général des prix	Hausse de l'inflation	Baisse de l'inflation	Augmentation générale et durable des prix

Source : Man Institute - marché américain

L'épargne à long terme amortit les variations conjoncturelles et ces 150 dernières années, les périodes d'inflation forte ont été très minoritaires.

Clauses bénéficiaires : pour transmettre votre épargne aux bonnes personnes

Rédigée au moment de la souscription de votre contrat et modifiable à tout moment, la clause bénéficiaire sert à répartir vos fonds après votre décès. Pour que votre épargne soit correctement transmise à ceux qui vous sont chers, vérifiez votre clause, et gardez en tête qu'une virgule mal placée peut parfois tout changer !



istock.com / © Halipoint

« À défaut mes héritiers » : cette formule permet d'éviter, en cas de décès du premier bénéficiaire, la réintégration des capitaux dans la succession, donc leur taxation éventuelle au titre des droits de succession.

Je suis marié

✗ ÉVITER

Désigner sans condition son conjoint au moment de la rédaction de la clause bénéficiaire.

👍 FORMULATION CONSEILLÉE

« Je désigne mon époux / épouse, non divorcé, non séparé de corps, non engagé dans une procédure de divorce ou de séparation de corps, à défaut mes héritiers ».

Je souhaite répartir inégalement entre mes bénéficiaires

✗ ÉVITER

« Je désigne comme bénéficiaire [PRÉNOM NOM, DATE DE NAISSANCE] à hauteur de 5 000 euros et [PRÉNOM NOM, DATE DE NAISSANCE] à hauteur de 10 000 ». En cas d'évolution des sommes disponibles sur le contrat, la répartition envisagée ne correspondra plus aux fonds disponibles.

👍 FORMULATION CONSEILLÉE

« Je désigne comme bénéficiaire [PRÉNOM NOM, DATE DE NAISSANCE] à hauteur de 40 % et [PRÉNOM NOM, DATE DE NAISSANCE] à hauteur de 60 % ».

Si vous retirez un bénéficiaire de votre contrat, vérifiez que la somme des pourcentages de la répartition atteint toujours 100 % du contrat.

J'ai inséré la clause bénéficiaire de mon contrat dans mon testament

✗ ÉVITER

Rédiger une clause bénéficiaire dans le contrat d'assurance allant à l'encontre de celle figurant dans son testament.

👍 FORMULATION CONSEILLÉE

« selon dispositions testamentaires déposées à l'office notarial [XXX, ADRESSE] ».

Attention, en cas de contradiction entre une clause bénéficiaire figurant dans le testament et une autre figurant dans le contrat, seule la dernière clause en date sera appliquée.



Ma clause bénéficiaire a plus de 5 ans

En cas de changement de situation personnelle (mariage, divorce, naissance...) ou à intervalle régulier, rapprochez-vous de votre conseiller pour vérifier avec lui que la clause bénéficiaire de votre contrat est toujours à jour et que les personnes à qui vous souhaitez transmettre vos fonds les recevront à la suite de votre décès.

J'ai au moins deux enfants et des petits enfants

✗ ÉVITER

« Je désigne mes enfants Jules et Jeanne, à défaut mes petits-enfants ». Si Jules renonce à recevoir les fonds de votre contrat, les enfants de Jules ne pourront en bénéficier et tout ira à Jeanne.

👍 FORMULATION CONSEILLÉE

« Je désigne mes enfants [PRÉNOM NOM, DATE DE NAISSANCE] et [PRÉNOM NOM, DATE DE NAISSANCE] et en cas de renonciation ou de prédécès de l'un d'entre eux, sa quote-part reviendra à ses propres enfants. »

Je souhaite transmettre à une association

✗ ÉVITER

« Je désigne l'association contre le cancer ». Le bénéficiaire étant indéterminable, les fonds pourraient être reversés dans la succession.

👍 FORMULATION CONSEILLÉE

« Je désigne l'association [DÉNOMINATION EXACTE ET ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL]. »

Se renseigner auprès de l'association sur sa capacité à recevoir des libéralités et à ce qu'elle soit exonérée de droits.

Comment bien transmettre son argent à ses enfants ?

Assurance vie, donation, legs, prêt familial... Vous souhaitez aider vos enfants tout en bénéficiant d'un coup de pouce fiscal ? Le site « La finance pour tous » revient sur les dispositifs existants.



SOLIDES ET SOLIDAIRES DEPUIS 130 ANS

Transfert vers le PERI : c'est le bon moment

Flécher votre épargne existante vers le Plan d'épargne retraite individuel (PERI), c'est facile et avantageux. Suivez le guide !



© Thierry Marrou

Gary Trochet,
conseiller mutualiste secteur, Blois

« La constitution d'une retraite est un sujet qui touche les personnes que je rencontre en rendez-vous. La question des transferts de l'épargne existante permet souvent d'affiner le projet... Le PERI peut donc être un réceptacle de ces fonds. Il répond à de nombreux objectifs contrairement à d'autres contrats.



« Profiter du côté caméléon du PERI »

Sortie en capital

👍 **PERI** : opter pour la sortie en capital et profiter de la vie ou percevoir une rente pour compléter chaque trimestre ses revenus... ou même cumuler les deux.

✗ **Corem, Perp*, Préfon, Madelin** : pas de sortie en capital.

Cas de déblocages anticipés

👍 **PERI** : existants, notamment pour l'achat de la résidence principale.

✗ **Perp, Madelin** : fonds non déblocables pour l'achat de la résidence principale.

Souplesse sur les montants versés

👍 **PERI** : versements ponctuels ou réguliers.

* Sauf sous certaines conditions

✗ **Madelin** : versements minimums annuels évoluant en fonction du plafond annuel de la sécurité sociale et non de la situation de l'épargnant.

Désensibilisation au risque

👍 **PERI** : à mesure que l'échéance de la retraite approche, c'est-à-dire que les fonds sont de moins en moins soumis à la volatilité des marchés.

✗ **Madelin** : épargne maintenue jusqu'à la retraite à un niveau de risque identique.

Défiscalisation à l'entrée

👍 **PERI** : possible mais pas obligatoire.

✗ **Anciens Corem et Préfon, Perp, Madelin** : sans cette souplesse qui permet d'adapter le contrat à sa situation personnelle.

Comment ça marche ?

> Voici les pièces à fournir à votre conseiller ou en agence :

- Dernier relevé de compte (pour traçabilité des fonds)
- Demande de transfert : PERP, Madelin, Préfon (mono), Perco, Article 83, Corem, PER vers le PERI ouvert depuis 1 mois (pour délais de renonciation)
- Bordereau de transfert
- Pièce d'identité

La France Mutualiste fournit les formulaires et prend en charge les démarches auprès de votre ancien assureur.



Conseil
d'expert

Un PER peut-il accueillir l'épargne contenue sur un contrat d'assurance vie ?

À saisir jusqu'au
31 décembre 2022

La réponse de David Lombard,
responsable ingénierie patrimoniale
à La France Mutualiste



Une mission
autour de l'épargne
retraite...
depuis 130 ans !

Dès son origine en 1891, La France Mutualiste a eu une vocation « humanitaire et philanthropique » avec une attention particulière portée à la constitution d'une épargne retraite, y compris pour les foyers modestes. À l'époque, cela s'est caractérisé par une cotisation mensuelle de 1 à 6 francs. Cette initiative était innovante alors que la protection sociale pour la santé en était à ses balbutiements.

Vos versements en ligne : suivez le guide



Vous pouvez désormais réaliser un versement complémentaire ou programmé depuis votre espace personnel en toute autonomie... que ce soit sur le PERI LFM'PERFORM, les produits d'épargne ou la Retraite Mutualiste du Combattant.

Pour verser, rendez-vous dans la page « Mes contrats » de votre espace personnel. Sur le contrat concerné, cliquez sur « Versement complémentaire » ou « Versement programmé ».

■ 3 choses à savoir pour votre 1^{er} versement

- 1. L'adhésion au service en ligne :** elle est indispensable car elle nous permet de vérifier votre identité.
- 2. Votre RIB et un mandat de prélèvement SEPA** permettront de réaliser les transactions.
- 3. Pour adhérer aux services en ligne** vous devez être majeur, ne pas être sous une mesure de tutelle et ne pas avoir de contrat en co-souscription.



Pour tout savoir sur la marche à suivre, scannez ce QR Code.



TROPHÉES LE REVENU

Actépargne2 parmi les « Meilleurs contrats avec un fonds en euros ouvert à tous »

Le 24 mars, notre contrat d'assurance vie multisupport a été primé par la rédaction du magazine Le Revenu. Pour Nathalie Couveignes, directrice du développement omnicanal de la mutuelle, « recevoir ce trophée est une vraie fierté. D'autant plus que nous sommes primés pour Actépargne2 que nous voulons à la fois protecteur et performant. Ce trophée incarne notre engagement mutualiste depuis 130 ans pour la protection de tous les épargnants ».

CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Ne pas remettre au lendemain...

Vous n'avez pas mis à jour les clauses bénéficiaires de vos contrats à La France Mutualiste depuis plusieurs années ou votre situation personnelle a évolué ? N'attendez plus, lisez l'article en page 8 et 9 et contactez votre conseiller ou rendez-vous en agence !

La France Mutualiste vous appelle

Nous avons lancé début 2022 un service de conseil à distance. Notre nouvelle équipe a pour mission de vous appeler si vous n'avez pas été récemment en contact avec un conseiller. Vérification et mise à jour de vos coordonnées, point sur votre situation et sur vos contrats.... Nous vous remercions de réserver à nos conseillers votre meilleur accueil !



Colocation : comment se lancer dans l'aventure

« Hey, si on se mettait en coloco ? » Envie de ne pas être seul, de partager les frais et de vivre dans un plus grand logement... Pour être réussie, la colocation doit être abordée avec méthode. Cela commence par une lecture attentive de son contrat de location. Aperçu des informations essentielles à avoir en tête au moment de se lancer dans l'aventure.

Pourquoi choisir un assureur unique pour tous les colocataires ?

Si tous les contrats d'assurance de la colocation sont souscrits chez le même assureur, les risques de litiges en cas de sinistre sont moindres.

Par ailleurs, si un seul contrat est souscrit au nom de tous les colocataires, il conviendra de signer un avenant en cas de départ ou de remplacement de l'un des colocataires.



istock.com / © svetlida

	Un bail unique	Un bail par colocataire
Le bail	Un contrat de location et un état des lieux d'entrée signés par tous les colocataires	Chaque bail doit préciser <ul style="list-style-type: none"> • la chambre privative du colocataire • les parties communes La durée du bail peut varier selon le statut de chacun (étudiant, salarié...)
Dépôt de garantie	Le propriétaire rend le dépôt de garantie au départ du dernier colocataire	Possibilité de demander un dépôt de garantie lors de l'entrée dans les lieux de chacun des colocataires
Caution	Deux options : <ul style="list-style-type: none"> • Une caution par colocataire ; le bail peut comprendre une clause de solidarité entre les colocataires <ul style="list-style-type: none"> • Une caution pour tous, avec la mention du colocataire dont le départ mettra fin à l'engagement 	Chaque colocataire se dote d'une caution
Assurance	Collective ou individuelle, l'attestation d'assurance est obligatoire, au moins pour les risques locatifs que sont les incendies, explosions et autres dégâts des eaux Le propriétaire peut proposer de souscrire en son nom une assurance et de la répercuter à chaque loyer	
Aide au logement	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement • Surface minimale pour l'ouverture d'un droit à l'APL : 16 m² pour 2 colocataires + 9 m² par personne supplémentaire supplémentaire 	

Source : service-public.fr, article « Colocation : quelles sont les règles ? »



La colocation à tout âge !



Focus sur deux initiatives innovantes.

Binome21

Cette association de Côte-d'Or met en lien des personnes âgées isolées avec des jeunes en service civique volontaire de solidarité pour des visites à domicile, ou des jeunes étudiants et/ou salariés (un écart d'une génération peut suffire) en recherche d'un logement pour une cohabitation intergénérationnelle. www.binome21.fr

Cette famille

Qui a dit que la colocation ce n'est que pour les jeunes ? Cette famille développe une nouvelle alternative à l'EHPAD : des colocations de 8 ou 10 seniors accompagnés par un auxiliaire de vie. L'entreprise a déjà ouvert près de 20 résidences sur ce modèle, crée des emplois non-délocalisables... et ce n'est que le début de l'aventure ! www.cettefamille.com



Pour une colocation heureuse, il vous faut...

- 1-** Un appartement dans le bon quartier (rue animée ou environnement pavillonnaire ?).
 - 2-** Des colocataires compatibles avec votre style de vie. Être ami ne suffit pas.
 - 3-** Des règles décidées ensemble, surtout sur ce qui est contraignant (vaisselle...).
 - 4-** Vous prémunir des arnaques en visitant avant de signer.
 - 5-** Préparer le budget personnel et commun jusqu'à l'achat des produits d'entretien, l'accès à internet, l'assurance habitation.
 - 6-** Personnaliser votre propre chambre pour disposer d'un espace bien à vous.
- Sans oublier la multitude de règles non écrites qui facilitent la vie en collectivité !**



Bonne nouvelle pour les propriétaires... et pour la planète

1 000 €

est, depuis le 15 avril, le montant supplémentaire forfaitaire de MaPrimeRénov' pour la mise en place d'un système de chauffage dit vertueux, c'est-à-dire qui offre une alternative au gaz et au fioul, comme des pompes à chaleur ou des chaudières biomasse. Cette aide, accordée par le gouvernement pour encourager les travaux de rénovation énergétique, date de 2021 et varie selon les revenus fiscaux. Mais l'augmentation de 1000 euros est valable uniquement jusqu'à fin 2022.

Source : maprimerenov.gouv.fr

LE MOT DE L'ASSUREUR

Forfait patient urgence

Depuis le 1^{er} janvier, toute personne se rendant aux urgences est facturée de la somme forfaitaire de 19,61 euros, pour des soins non suivis d'une hospitalisation. Les complémentaires santé en remboursent l'intégralité. Auparavant, le montant demandé pouvait varier de 10 à 60 euros, y compris en cas d'hospitalisation.

Le nouveau forfait est réduit à 8,49 euros pour les personnes en affection de longue durée (ALD) et celles bénéficiaires d'une rente d'accident de travail ou d'une maladie professionnelle impliquant une incapacité inférieure aux deux tiers.

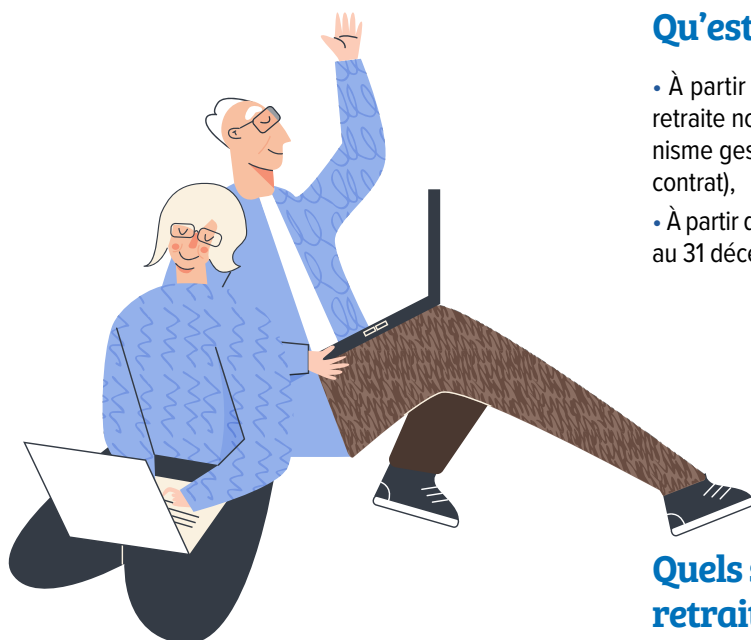
À noter enfin que certaines populations comme les bénéficiaires des prestations maternité, les bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité ou les victimes d'actes terroristes en sont totalement exonérées.

Source: Arrêté du 17 décembre 2021 relatif aux montants du forfait patient urgences prévu à l'article L. 160-13 du code de la sécurité sociale

Nouveau : une vision globale de votre retraite et de vos contrats retraite sur **Info-retraite.fr**

À partir du 4 juillet, le site Info-retraite.fr offrira à toute personne ayant cotisé au régime général des retraites la possibilité de consulter l'ensemble de ses contrats de retraite supplémentaire non liquidés, et non plus seulement les informations liées à votre retraite (trimestres validés) et votre régime complémentaire comme l'Argirc-Arco.

Une façon pour le groupe d'intérêt public « Union Retraite » de donner aux épargnants une vision globale de leur retraite future, le tout dans le plus strict respect des normes de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD).



Qu'est-ce qui change ?

- À partir du 4 juillet 2022, visualisation des contrats d'épargne retraite non liquidés avec pour chacun les coordonnées de l'organisme gestionnaire et le contact (mail, adresse postale et type de contrat),
- À partir du 1^{er} janvier 2024, pour chacun de ces contrats, l'encours au 31 décembre de l'année précédente.

Comment consulter ces informations ?

- Se connecter au site www.info-retraite.fr
- Créer un compte si ce n'est pas encore fait
- Cliquer sur le bouton « Epargne retraite »

Quels seront les contrats retraite mentionnés ?

Plan d'épargne retraite (PER), Retraite Mutualiste du Combattant (RMC), Madelin et Madelin agricole, Perp, Préfon, CRH, UMR Corem, Perco, Article 83, Article 82, Article 39, FONPEL et CAREL.

De réels progrès pour les emprunteurs !

À partir du 1^{er} juin, vous pourrez changer d'assurance emprunteur à tout moment et sans frais. Cela signifie qu'il ne sera plus nécessaire d'attendre la date anniversaire du contrat. Cette mesure entre en vigueur le 1^{er} juin pour les nouveaux contrats de prêt et le 1^{er} septembre pour les contrats déjà souscrits. Des économies substantielles sur votre crédit immobilier pourraient être possibles.

Important aussi, les anciens malades du cancer et de l'hépatite C bénéficieront des mêmes conditions que tous les emprunteurs dès cinq années après leur guérison.

LE CHIFFRE

13,3 milliards d'euros

Ce chiffre correspond au stock de contrats de retraite supplémentaire à adhésion obligatoire ou facultative non liquidés passé l'âge de 62 ans. Conséquence : ces milliards d'euros pourraient être perdus pour les bénéficiaires si l'assureur ne dispose pas des informations nécessaires pour contacter les personnes concernées. La mention des contrats retraite sur Info-retraite vise à limiter le nombre de contrats réclamés.

Source : Cour des comptes, rapport annuel 2019

“ Parce qu'ils ont tout donné... ”

La juxtaposition de générations qui se succèdent, avec les mêmes difficultés et les mêmes enjeux, c'est cela l'esprit de l'Institution nationale des Invalides depuis plus de 350 ans.



Le général de Saint Chamas,
Gouverneur des Invalides

© DR

Gouverneur des Invalides depuis 2017, le général de Saint Chamas nous a reçus dans son bureau, au cœur de l'hôtel des Invalides. Avec simplicité, au milieu d'objets qui évoquent sa carrière militaire – notamment la statue amusante d'un ancien légionnaire –, il nous parle de l'Institution, de la fonction qui l'anime aujourd'hui, au quotidien, de sa proximité avec chaque invalide et de l'attachement qu'il leur porte.

S'engager auprès des pensionnaires ...

En complément de l'action de l'Institut national des Invalides (INI) « le gouverneur des Invalides est chargé d'exprimer aux pensionnaires, ces grands blessés de guerre accueillis aux Invalides, la gratitude du chef de l'État, la fidélité des armées et la reconnaissance de toute la Nation ».

Dans cette institution pluri-centenaire, la pérennité n'est pas un vain mot et montre qu'au-delà des changements politiques et sociétaux, rien n'a changé de la mission initiale : « assurer un accueil décent à ceux qui ont tout donné », être leur maison et leur refuge, un lieu où leur sacrifice est reconnu.

Au cœur des superbes bâtiments, quatre-vingt grands invalides de guerre bénéficient aujourd'hui de soins et d'une attention particulière car c'est autant leur

corps que leur personne toute entière qui s'est sacrifiée et a été blessée.

« C'est parce qu'ils ont tout donné qu'ils méritent notre attention ». Une idée de mérite, au sens militaire, c'est-à-dire reconnaître dans le dévouement des soldats que leur attachement particulier à leur pays qui se trouve désormais inscrit dans leur chair, invite à une reconnaissance spécifique.

... parce que nous leur sommes redevables de leur engagement

De sa fondation sous Louis XIV aux actuelles cérémonies nationales, l'Hôtel des Invalides est un écrin de notre histoire : Napoléon y a décerné les premières Légions d'honneur, la nef de la cathédrale exhibe des drapeaux pris à l'ennemi, d'illustres militaires y sont enterrés et d'émouvantes cérémonies d'hommage national font vibrer sa cour d'honneur.

L'étonnante histoire des Invalides est intimement liée à celle des armées, car ici la défense de la France est visible au musée de l'Armée comme dans les blessures des pensionnaires.

Prendre soin d'eux est donc une manière de préserver leur mémoire, d'y apporter respect et reconnaissance, pour ne pas oublier que les sacrifices d'hier permettent la vie d'aujourd'hui.

« Un père, un frère, un fils, je pourrais tout être pour nos pensionnaires (...). Mon équipe et moi-même connaissons chacun par son prénom, par son histoire ». La grande famille des armées créé ici tout naturellement une vraie « relation familiale », où l'on vit ensemble les anniversaires et les fêtes.

De 105 ans à 32 ans, de la Deuxième Guerre mondiale au conflit afghan, les pensionnaires partagent un même quotidien et se trouvent réunis par leurs difficultés et leur dévouement au service de la France. Quelle que soit la durée de leur séjour, l'esprit d'accueil et d'entraide est de mise et manifeste la solidarité militaire autant que la reconnaissance nationale.

Protecteur et ami, « Monsieur le Gouverneur » est à leur côté chaque jour, œuvrant pour faire perdurer et rayonner cette belle institution.

“ Le gouverneur des Invalides est le frère d'armes, le proche, le confident, de ces invalides de guerre. ”

Du 23 mai 2022 au 30 juillet 2022

SUPER PARRAINAGE

FAITES LE PLEIN... D'AVANTAGES !

POUR CHAQUE PARRAINAGE :



ET POUR VOS FILLEULS :

0% DE FRAIS SUR VERSEMENT + 50€ OFFERTS*

Offre soumise à conditions notamment d'investissement en unités de compte comportant un risque de perte en capital.



L'assurance d'un esprit de famille



www.lafrancemutualiste.fr

*Offre valable du 23/05/22 au 30/07/22, date d'envoi de la demande complète au siège de La France Mutualiste, cachet de La Poste faisant foi. Le parrain reçoit une carte essence de 100€ utilisable dans toutes les stations essence TotalEnergies en France métropolitaine pour toute première adhésion par son filleul à un contrat d'assurance-vie multisupport Actépargne2. Le versement initial du filleul doit être investi dans le cadre de la gestion « Avisé 85 » ou l'un des 3 profils de gestion suivants : « prudent », « équilibre » ou « dynamique ». Selon le profil, un investissement en unités de compte à hauteur de 25% à 75% du versement est requis. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital. La valeur des unités de compte n'est pas garantie, est sujette aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Sous réserve de ces conditions d'investissement et du respect du montant minimum de versement prévu au contrat (versement initial de 70€ minimum jusqu'à 28 ans inclus et de 300€ minimum à partir de 29 ans), le filleul bénéficie de 0% de frais sur son versement initial et d'un abondement offert d'une valeur de 50€ (versé à l'issue de la période de renonciation) investi selon la même répartition que le versement initial. La France Mutualiste se réserve le droit de prélever cette somme si l'adhérent procède à un rachat total au cours de la 1^{ère} année du contrat. Les frais sur versement de 2,10% au maximum indiqués au sein du règlement mutualiste du contrat souscrit s'appliqueront à tout versement complémentaire. Il en sera de même pour tout versement initial/complémentaire réalisé au terme de cette offre. Peut être filleul toute personne physique qui n'est pas adhérente à La France Mutualiste. Le règlement complet de l'opération Super parrainage est disponible sur demande ou sur le site www.lafrancemutualiste.fr. Cette offre est non cumulable avec toute offre en cours et pourra être interrompue par La France Mutualiste à tout moment.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).